

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1238 Subvention (12.500 euros) à 5 associations créées pour la commémoration de faits historiques et de périodes précises ou commémorant l'Histoire de communautés.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 5 associations créées pour la commémoration de faits historiques et de périodes précises ou commémorant l'Histoire de communautés ;

Sur le rapport présenté par Mme CATHERINE VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association les Amis de la Commune dont le siège social est situé 46 rue des Cinq Diamants à Paris 13e, qui a pour objet d'honorer la mémoire des héros de la Commune de Paris, de contribuer à la connaissance de leur vie, de leur activité et de leur idéal. D05435 / 2014_00480 / 27201.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Mémoire Juive mjdp, qui a pour objet de faire connaître qui a pour objet de faire connaître l'histoire des communautés juives, notamment à Paris, et dont le siège social est situé 17 rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris. X08871 2014_00391.19451.

Article 3 : Une subvention de 500 euros à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et Fronts d'Orient dont le siège social est situé 18 rue Vézelay 75008 PARIS A00136/ 2014_04698 /25681.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association internationale Yahad - in Unum dont le siège social est situé 114 boulevard de Magenta, 75010 Paris. X09031 / 2014_00934 / 19681.

Article 5 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Les amis des combattants en Espagne républicaine, dont le siège social est situé 20 rue des Vinaigriers 75010 PARIS. 2014_00425 / 125021.

Article 6 : La dépense correspondante à l'ensemble de ces articles soit un montant de 12.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.